

Résultats enquête mobilité FGTB Titres-services 2026

La FGTB Titres-Services a mené une enquête auprès des aide-ménagères afin de mieux comprendre leur utilisation professionnelle de la voiture ainsi que l'impact de la hausse continue des prix des carburants sur leur situation financière. Les résultats montrent que les frais de déplacement représentent une charge importante pour une majorité de travailleuses du secteur et qu'ils pèsent lourdement sur leur pouvoir d'achat.

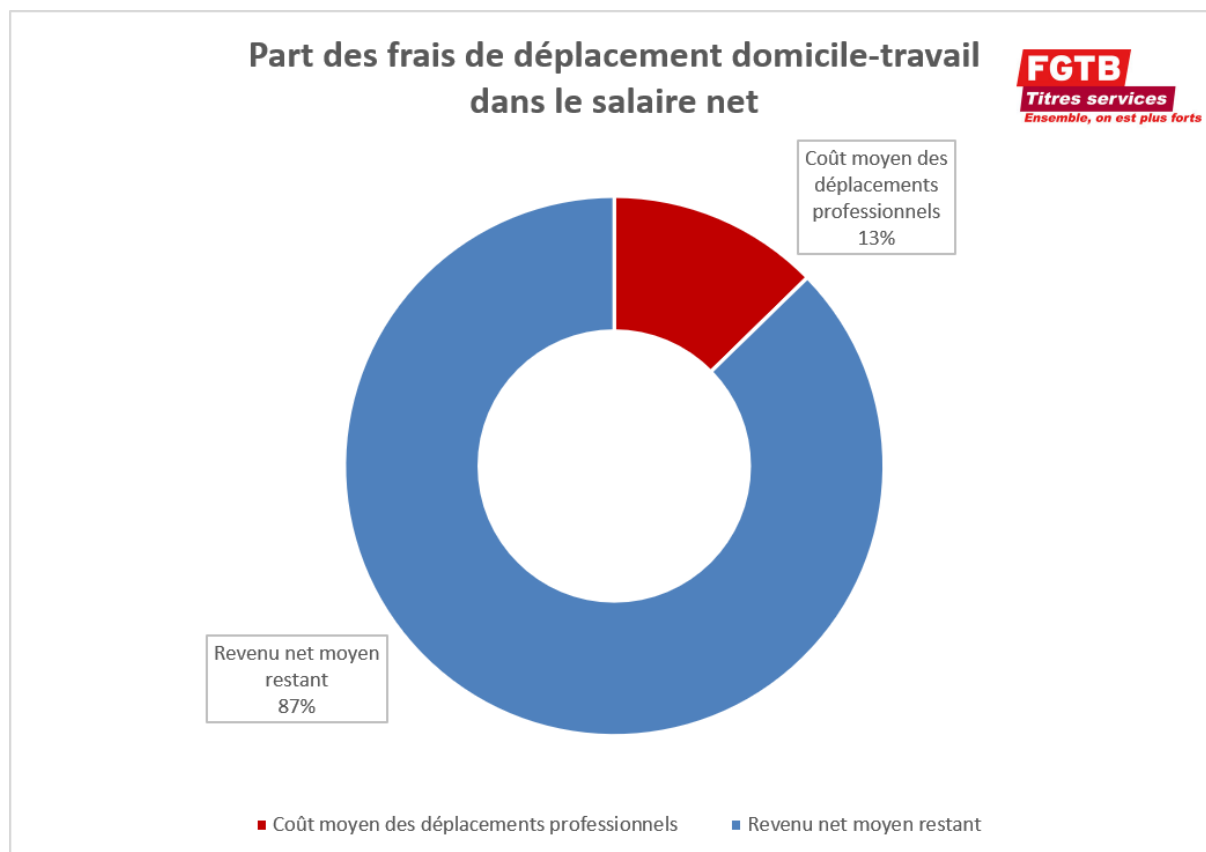
Résultats

L'enquête a été complétée par 2 119 aide-ménagères. Parmi elles, 14 % travaillent à temps plein et 83 % prestent plus de 20 heures par semaine dans le secteur.

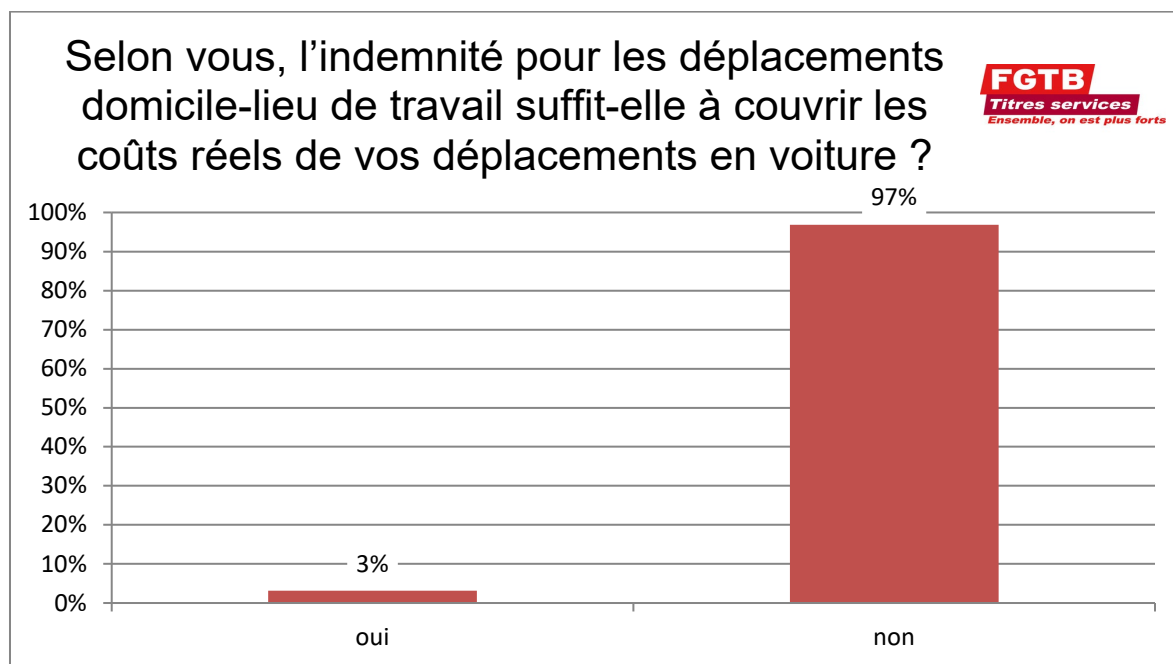
94 % des aide-ménagères interrogées utilisent leur voiture privée pour effectuer leurs déplacements professionnels vers les clients. Elles travaillent en moyenne chez 8 clients par semaine et parcourent pour cela 603 kilomètres par mois.

En moyenne, ces travailleuses dépensent 198 euros par mois en carburant pour leurs déplacements liés au travail.

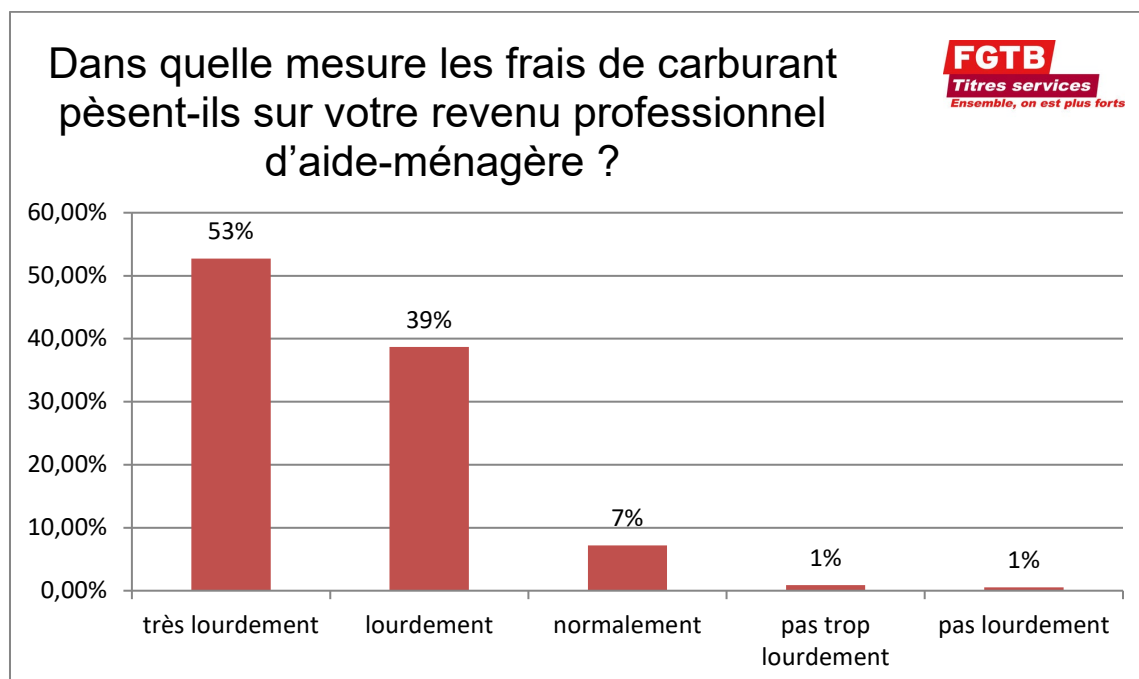
Près de 13 % du revenu net, soit l'équivalent d'un huitième du salaire, est absorbé par les déplacements liés au travail.



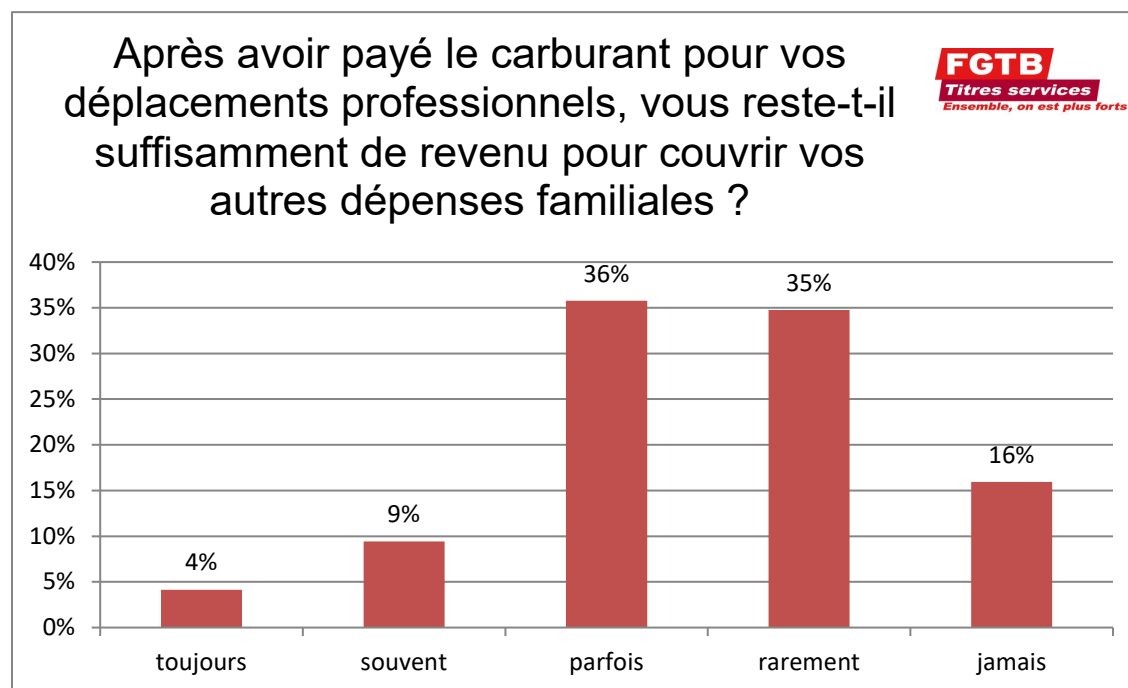
97 % des aide-ménagères estiment que l'indemnité de déplacement domicile-travail est insuffisante pour couvrir les coûts réels de leurs déplacements en voiture. Par exemple, des coûts doivent également être engagés pour l'entretien, l'assurance, les taxes de circulation, etc.



53 % des aide-ménagères estiment que les frais de carburant pèsent très lourdement sur leur revenu, tandis que 39 % supplémentaires considèrent que cette charge est lourde. En d'autres termes, 92 % des aide-ménagères jugent que les frais de carburant ont un impact lourd à très lourd sur leur pouvoir d'achat.

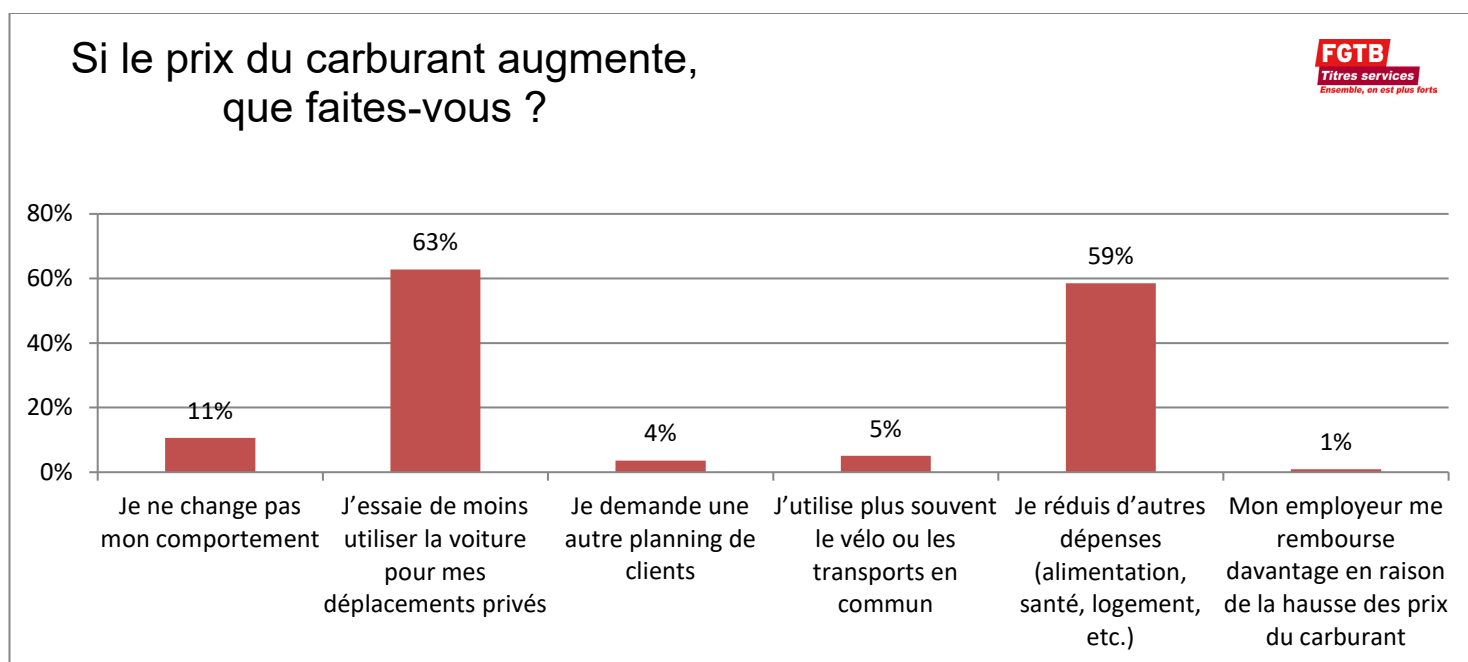


Après avoir payé leur carburant, 16 % des aide-ménagères déclarent qu'il ne leur reste jamais suffisamment d'argent pour couvrir les autres dépenses de leur ménage, tandis que 35 % indiquent que cela n'est que rarement le cas. Autrement dit, pour 51 % des aide-ménagères, soit plus d'une sur deux, il reste rarement ou jamais assez de revenus pour faire face aux dépenses familiales après avoir payé leurs frais de carburant.

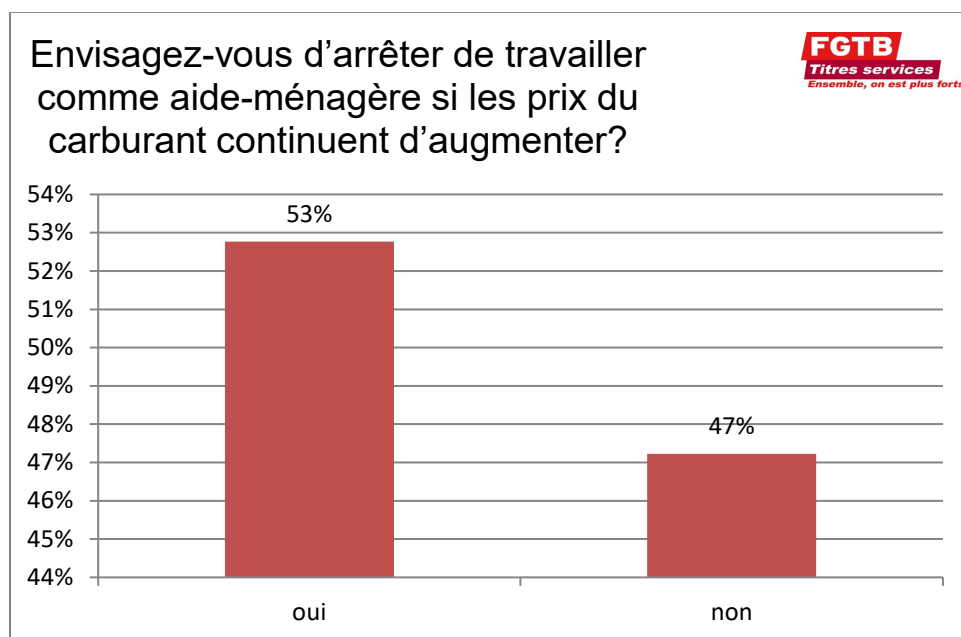


63 % des aide-ménagères déclarent qu'elles ont réduit l'usage de leur voiture pour leurs déplacements privés en raison des dépenses importantes qu'elles doivent consacrer au carburant pour leurs trajets professionnels. Par ailleurs, 59 % affirment qu'elles sont contraintes de réaliser des économies sur d'autres postes de dépenses.

À peine 1 % des aide-ménagères indiquent bénéficier d'une indemnité de déplacement plus élevée de la part de leur employeur en raison de la hausse des prix du carburant.



53 % des aide- ménagères envisagent de quitter le secteur si les prix des carburants continuent d'augmenter.



Si l'on examine le poids des dépenses en carburant dans le revenu net des aide-ménagères, on constate que cette charge est encore plus lourde pour les travailleuses à temps partiel. En effet, elles doivent elles aussi faire face à des prix élevés du carburant, mais avec un salaire plus faible.

Ainsi, les frais de carburant représentent jusqu'à 17 % du revenu net des aide-ménagères travaillant moins de 13 heures par semaine, et 15 % du revenu net de celles qui travaillent entre 14 et 19 heures par semaine.

Les aide-ménagères travaillent en moyenne 24 heures par semaine.

